

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne

09/10/2012 à Prunay-sur-Essonne

Présents : Mmes Carraï (NaturEssonne) ; Dordonnat (CG77) ; Michel (DDT 91) ; Ruhlmann (SIARCE) ; Zauehoni (EssoneNaturEnvironnement) ; Mrs. Bock, Emerit (PNR Gâtinais français) ; Boussaingault (PNR Gâtinais français, Président du comité de pilotage) ; Fontaine (NaturEssonne) ; Laporte (C.R.P.F) ; Le Noan (CG91) ; Le Pape (Commune de Nanteau-sur-Essonne) ; Leuillet (Syndicat des propriétaires forestiers) ; Maillard (FICEVY) ; Naudet (ANVL) ; Pages (Commune de Prunay-sur-Essonne) ; Patrimonio (DRIEE) ; Parisot (Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne) ; Pruvost (DDT 77) ; Rose, Courtot (Comité départemental de canoë kayak 91) ; Vrignaud (expert malacologue).

Excusés : Mrs. Chevalier (ONEMA) ; Eblé (CG77) ; Luquet (MNHN) ; Pecquet, Raguènes (CG91) ; Saintonge (DDT91).

Sans remarques écrites de votre part dans les 15 jours suivant sa diffusion, ce compte-rendu est considéré approuvé par les destinataires.

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- 1/ Présentation de l'état d'avancement de l'animation du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne, par Monsieur Nicolas BOCK,
- 2/ Présentation des résultats de l'étude sur les populations de *Vertigo moulinsiana* et *angustior* dans les marais du site Natura 2000, par Monsieur Sylvain VRIGNAUD,
- 3/ Bilan des tests réalisés dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur l'Essonne et ses annexes au niveau du Moulin de Mirebeau et du Moulin de Touveau, par le SIARCE,
- 4/ Questions diverses.

M. Boussaingault ouvre la réunion, il remercie les membres du comité de pilotage et donne la parole à M. Bock animateur du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne ».

Suite à un changement d'organisation, le comité de pilotage débutera par la présentation du SIARCE, suivie de celle de Monsieur Vrignaud. L'état d'avancement de l'animation du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne ne sera présenté que dans un troisième temps.

Bilan des tests réalisés dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur l'Essonne et ses annexes au niveau du Moulin de Mirebeau et du Moulin de Touveau, par Madame Ruhlmann (SIARCE)

Madame Ruhlmann rappelle que la restauration de la continuité écologique est issue de la Directive cadre européenne sur l'eau fixant l'atteinte du bon état des eaux.

Concernant la rivière Essonne, il s'agit d'une part de restaurer la continuité écologique d'ici 2015 et d'autre part, à plus long terme, d'améliorer la qualité de l'eau.

Le SIARCE a mené une étude globale sur la rivière Essonne (démarrée en juin 2011). Cette étude doit permettre d'évaluer en cas d'effacement des obstacles les effets sur les enjeux économiques et sociaux, la qualité des milieux aquatiques (habitats, faune, flore) et la morphologie de la rivière.

Des tests d'ouverture des vannes de décharge ont donc été effectués sur le secteur Touveau-Mirebeau en période de basses eaux (été) et de hautes eaux (hiver) pendant quelques jours.

Les résultats des tests figurent dans la présentation du SIARCE jointe au présent document. Des mesures (niveaux d'eau, débits, champs de vitesse d'écoulement...) ont été réalisées avant, pendant et après les tests d'ouverture.

Mme Ruhlmann précise que seules les vannes de décharge du Moulin Mirebeau ont été ouvertes et non les clapets. En effet, vu l'ancienneté de ces installations et le fait qu'elles n'aient pas été ouvertes depuis longtemps, il n'est pas sûr de pouvoir les remonter.

Pour la suite, dans le cas de tests plus longs, Mme Ruhlmann précise qu'il s'agira d'ouvrir les vannes de décharge et la totalité des ouvrages (clapets).

M Pruvost s'interroge sur le ressenti des riverains vis-à-vis de ces expérimentations et de leurs effets. Selon Mme Ruhlmann, il y a eu peu de retours de la part des riverains du fait notamment de la faible durée des tests et du peu d'effets qu'ils ont entraînés. Concernant les pêcheurs, il semblerait que certains aient affirmé que l'Essonne n'a pas retrouvé le même niveau après les tests.

M Pruvost demande si dans le cas de la réalisation de tests longs un suivi de la faune et de la flore sera réalisé.

Mme Ruhlmann précise qu'il sera possible de faire une cartographie des habitats avant et après les tests (en se servant notamment du DOCOB du site Natura 2000) ainsi que des inventaires floristiques.

M Parisot précise que des tests sur une période d'un an ne seront pas suffisants pour observer des effets sur la flore ; les inventaires floristiques n'évolueront pas beaucoup sur une période aussi courte. Il serait plus intéressant d'effectuer un suivi du niveau de la nappe.

Le propos de M Parisot est confirmé par M Fontaine et Mme Zauehoni : une expérience sur une période d'un an n'est pas assez longue pour observer un impact sur la flore (il vaut mieux de se concentrer sur les mesures physico-chimique). Cependant, la baisse du niveau de la nappe aura un impact négatif sur la flore (par eutrophisation du milieu qui favorise une flore moins patrimoniale). Il est donc nécessaire de privilégier une augmentation du niveau de la nappe.

M Laporte met en garde les membres du COPIL sur l'ouverture des vannes qui entraînerait une baisse des niveaux d'eau qui aura probablement pour conséquence à terme d'entraîner la disparition des habitats des marais du site Natura 2000. Pour le maintien du bon état de conservation des habitats, il est préférable d'augmenter les niveaux d'eau pour réalimenter les marais.

Un choix se pose donc entre la restauration de la continuité écologique et la préservation des habitats dans le cadre de la démarche Natura 2000.

M Patrimoine précise que le maintien en bon état de conservation des habitats est une priorité de la Directive "Habitats, Faune, Flore".

M Pruvost ajoute qu'en cas d'abaissement des niveaux d'eau dans les marais du site Natura 2000, la restauration de la continuité écologique pourrait être remise en cause sur les secteurs concernés.

M Naudet précise qu'il faudrait faire une description géomorphologique de la rivière Essonne, connaître la nature du substrat de la rivière et les interactions avec la nappe.

M Parisot ajoute que la connaissance du fonctionnement hydrogéologique des marais est également nécessaire pour évaluer les impacts de ces tests.

Selon M Laporte, il est nécessaire de connaître la capacité de rétention en eau des marais et d'avoir l'avis de la population urbaine sur ces tests.

M Naudet souhaite des précisions sur le statut juridique des moulins concernés, de même que Mme Zauehoni concernant l'entretien des vannes. Mme Ruhlmann précise qu'il s'agit de moulins privés, et donc les travaux seraient à la charge du propriétaire. Néanmoins, le SIARCE pourrait également intervenir.

Présentation des résultats de l'étude sur les populations de *Vertigo moulinsiana* et *angustior* dans les marais du site Natura 2000, par Monsieur Sylvain VRIGNAUD

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne en 2009, des inventaires dans les marais du site ont permis d'identifier des *Vertigo moulinsiana* et *angustior*, espèces d'intérêt communautaire.

Une étude menée par le Parc et financée par la DRIEE (État + FEADER) a été réalisée cette année afin de définir notamment la répartition précise de ces espèces sur le site et d'effectuer une estimation de la taille des populations. De plus, des protocoles de suivis seront mis en place pour les années à venir.

NB : l'étude sera transmise aux membres du COPIL dès qu'elle sera finalisée (prévue pour décembre 2012).

M Vrignaud, malacologue en charge de cette étude, présente les premiers résultats (voir présentation en pièce jointe du présent compte rendu).

M Vrignaud précise qu'il est étonnant de ne pas retrouver une forte population de Vertigos le long de la rivière Essonne. En effet, les espèces ont été identifiées principalement dans les cariçaies et les roselières du site (cas assez rare de trouver ces espèces dans des roselières).

Suite à une interrogation de M Naudet, M Vrignaud précise que les prélèvements ont été effectués dans les milieux ouverts où la présence des Vertigos est potentiellement plus élevée.

M Bock précise qu'une importante partie des marais du site Natura 2000 est colonisée par les ligneux (aulnaie marécageuse...).

Concernant les suivis des populations, M Vrignaud précise qu'il est judicieux d'effectuer des suivis sur une période de 5-6 ans.

Pour le suivi comme pour les inventaires, les techniques de prélèvement des espèces seront identiques :

- pour le Vertigo *mouliansiana* : battage de la végétation,
- pour le Vertigo *angustior* : prélèvement de litière.

Néanmoins, pour les suivis de Vertigo *mouliansiana*, M Vrignaud préconise de définir un transect (dans les zones où les Vertigos ont été identifiés) et d'effectuer des prélèvements (battage de la végétation) à intervalles réguliers de part et d'autre du transect.

Pour les suivis de Vertigo *angustior*, le protocole reste encore à peaufiner mais une possibilité serait également de définir un transect et d'effectuer des prélèvements réguliers de litière le long du transect (mais moins de prélèvements que pour Vertigo *mouliansiana* car les temps de tamisage de la litière sont très longs).

M Bock précise que quatre agents du Parc ont suivi une formation dispensée par M Vrignaud à la reconnaissance et aux suivis des espèces. Il s'agit maintenant de déterminer si les suivis seront réalisés en interne par le Parc ou externalisés.

Suite à une remarque de M le Noan concernant les prélèvements de litière, M Vrignaud précise que les individus prélevés sont morts du fait que l'échantillon de litière doit être séché avant d'être tamisé.

Néanmoins, une autre technique (plus longue et à faire sur site) existe et consiste à immerger les prélèvements de litière, puis récupérer les individus vivants qui tentent de s'échapper.

M Patrimoine précise qu'il serait intéressant de définir des sites pilotes pour ces espèces et que le site de la Haute Vallée de l'Essonne en fasse partie.

M Boussaingault s'interroge sur l'impact des opérations de restauration de la continuité écologique sur les populations de Vertigos si celles-ci se poursuivaient. En effet, ces opérations entraînant une baisse des niveaux d'eau de l'Essonne, celles-ci favoriseraient la fermeture des milieux herbacés susceptibles d'accueillir des populations de Vertigos.

M. Vrignaud précise que dans une vision à long terme ce n'est peut être pas si grave dans la mesure où de nouvelles formations herbacées pourraient s'installer le long des berges et comme il existe des espèces "source" et des espèces "puits", les crues pourraient être un facteur de dissémination de l'espèce.

Concernant la problématique de la colonisation des milieux par la saulaie soulevée par M Boussaingault, M Vrignaud pense qu'éliminer les saules n'est pas forcément la meilleure solution pour favoriser la dynamique des populations de Vertigos (car on traite la conséquence) mais que le véritable problème concerne les niveaux d'eau dans les marais.

M Vrignaud précise également que la fauche des marais peut s'avérer néfaste aux populations de vertigos, surtout si celle-ci a lieu en début de saison (printemps). En effet, une fauche avec export supprimerait les individus adultes (de *Vertigo moulinsiana* qui se déplace sur la végétation herbacée) avant la période de ponte.

M Pruvost rappelle que le contrat figurant dans le DOCOB "Maintenir et/ou entretenir les habitats existants ou restaurés des Vertigos" n'est donc pas applicable puisqu'il consiste à réaliser des travaux de fauche avec exportation des produits de fauche. Il faudra donc revoir ce contrat.

Présentation de l'état d'avancement de l'animation du site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne, par Monsieur Nicolas Bock

Concernant l'état d'avancement de l'animation, M. Bock rappelle les chiffres suivants :

--> **21 propriétaires détiennent plus de 10 ha** (pour 833,5 ha, soit 86% de la surface du site),

--> **10 propriétaires détiennent entre 4 et 10 ha** (pour 54 ha, soit 5,5% de la surface du site).

=> 31 propriétaires possèdent 887,5 ha soit 91,4% de la surface

=> 265 propriétaires détiennent 83,5 ha soit 8,6% de la surface

Au 9 octobre 2012, sept chartes Natura 2000 ont été signées dont trois en 2012 ; la Commune de Buthiers, propriétaire d'environ 40 hectares dans le marais de Buthiers (77), la Base de plein air et de loisirs de Buthiers, gestionnaire d'environ 15 hectares dans le site Natura 2000, ainsi que cinq autres propriétaires privés.

CHARTRE Natura 2000 mises en place sur le site de la Haute Vallée de l'Essonne					
	Communes concernées	Milieux concernés	Surface en Essonne (91)	Surface en Seine-et-Marne (77)	Surface totale
Propriétaire A	Buno Bonnevaux (91)	Milieu forestier	13 ha	/	13 ha
Propriétaire B	Boigneville (91), Buno Bonnevaux (91), Nanteau-sur-Essonne (77)	Milieux ouverts sur coteaux, marais, forestiers, cours d'eau et berges	52 ha	88 ha	140 ha
Propriétaire C	Boigneville (91), Buno Bonnevaux (91), Nanteau-sur-Essonne (77)	Milieux ouverts sur coteaux, marais, forestiers, cours d'eau et berges	154 ha	12 ha	166 ha
Propriétaire D	Buno-Bonnevaux (91)	Milieux ouverts sur coteaux, marais, forestiers, cours d'eau et berges	20 ha	/	20 ha
Propriétaire E	Buthiers (77)	Forestier		2,3 ha	2,3 ha
Commune de Buthiers	Buthiers (77)	Milieux forestiers, marais, berges et cours d'eau	/	40 ha	40 ha
Base de loisirs et de plein air de Buthiers	Buthiers (77)	Milieux ouverts des coteaux, forestiers, marais, berges et cours d'eau	/	15 ha	15 ha

Tableau n°1 : Chartes Natura 2000 signées depuis janvier 2011

D'autres chartes Natura 2000 devraient encore être signées cette année. Elles concernent la Commune de Prunay-sur-Essonne, le Conseil Général de l'Essonne et un propriétaire privé.

Concernant les contrats Natura 2000, un contrat type "Restauration et entretien des milieux ouverts et export des résidus" (milieux concernés : pelouses calcaires) en Essonne est toujours en cours de discussion avec le propriétaire.

M Bock précise qu'une fiche info Natura 2000 est en cours de réalisation et sera transmise d'ici la fin de l'année aux propriétaires et habitants des Communes de Boigneville (91), Buno-Bonnevaux (91), Prunay-sur-Essonne (91), Buthiers (77) et Nanteau-sur-Essonne (77).

De plus, une réunion publique est prévue le 23 octobre 2012 à Buno-Bonnevaux (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).

Concernant l'animation en 2013, il s'agira notamment de :

- poursuivre la mise en place de chartes et de contrats,
- continuer la sensibilisation auprès des propriétaires,
- réaliser des suivis scientifiques (milieux ouverts et vertigos : évaluer les protocoles à mettre en œuvre / temps agent ou prestation extérieure),
- effectuer des animations scolaires : Natura 2000 sera abordé dans le cadre des projets pédagogiques réalisés par les classes des cinq communes concernées, accompagnés par la mission éducation du Parc.

M Patrimonio précise que le Parc naturel régional du Vexin français a effectué un suivi des pelouses en testant la méthode du Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN).

M Boussaingault précise que le Parc pourrait également prendre un stagiaire pour réaliser ces suivis (à discuter).

M Patrimonio ajoute que le site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne est le site sur lequel le plus de chartes Natura 2000 ont été mises en œuvre.

M Pruvost ajoute que le fait qu'une même structure démarre l'animation immédiatement après avoir réalisé le DOCOB est un plus.

Concernant l'animation en 2013, M Boussaingault précise qu'il faudra en priorité continuer à sensibiliser les propriétaires détenant les surfaces les plus importantes qui sont les plus à mêmes de mettre en place des contrats Natura 2000.

M Pruvost ajoute qu'une mise à jour du DOCOB sera également peut être nécessaire afin de rajouter un contrat Natura 2000 "Arbres sénescents".